



Rétractation proposition de vente (vendeur)

Par **Faby94**, le 16/11/2010 à 09:25

Bonjour,

J'ai mandaté 2 agences (x et y) pour la vente de mon bien immobilier, J'ai signé à l'une des agences (x) une proposition de vente mais non signée par les futurs acquéreurs indiquant que je voulais en effet bien vendre au prix qu'il me proposait, cette proposition étant valable 7 jours. Je n'ai pas encore signé de promesse ou de compromis de vente à proprement parlé, rendez-vous étant pris dans quelques jours. Entre temps, j'ai reçu de la part de l'autre agence (y) une proposition supérieure.

Est-ce que je peux me rétracter et accepter l'offre de l'autre agence ?

Est-ce que ce document "proposition de vente" a une valeur légale et si oui, laquelle ?

Merci de vos réponses

EDIT : ma femme étant absente n'a pas signée cette proposition, peut-être est-ce une échappatoire...?